1667	Page
Octobre	7Décharge du sieur Provest major de la ville, comme caution du sieur de Brucy 1007
• " •	8Arrêt qui condamne Gilles Rageot greffier de la jurisdiction ordinaire de cette ville à
	payer à Jeanne Pelletier, épouse séparée de biens de Jérémie Lamontagne, 300
	livres 1007
41	S.—Certificat de solvabilité-donné à Thomas Lefebvre par Jean Mignault
61	S.—Condamnation de Réné Lambert à servir par force pendant trois ans la personne qui lui
	sera indiquée, à cause d'un vol avec effraction commis au préjudice de Jean
	Milot 1008
"	21Renvoi des parties, Rebert Drouin et Pierre Maheu, devant des arbitres 1010
44	21.—Arrêt déboutant Gilles Rageot des fins de sa requête tendant à ce que Jeanno Pelletier
	soit tenue de lui rembourser 60 livres qu'il lui a payées : 1010
et	21.—Arrêt qui déboute François Bellenger des fins de sa requête tendant a être reçu oppo-
	sant à l'arret du 30 Janvier 1674 1011
**	21.—Arrêt d'enrégistrement de l'édit du roi du 4 juin 1675 qui ordonne au sieur Duches-
	neau de faire une déclaration precise et exacte de la qualité et nombre d'arpents
	des terres concédées aux principaux habitants, du nombre de personnes et de bes-
	tian Thepres et employés à la culture et au défrichement d'icelles 1011
41	29Nomination de Jean Lemiro et l'ierre Mesuage, commo charpontiers du roi et de Qué-
	bec, le premier exerçant la dite charge depuis le gouvernement du sieur Dubois
	Davaugour 1012
-6	29 Défaut à François Miville contre Mathieu Amiot et ordre de reassigner co dernier 1013
••	29 Jugement en appel entre Andre Parmentier et le sieur de la Ville, condamnant Par-
	mentier à payer à l'intimé la quantité d'anguille qu'il lui doit à raison d'un écu
	lo cent 1013
61	29Homologation d'accord fait entre le sieur Gilles Perrot, curé de Montréal et le sieur
	Jean-Baptiste Migeon, avocat au parlement de Paris, procureur fiscal de l'Ile de
	Montréal 1013
	•